

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°01-2025

Date de convocation :
26/12/2024

Date d'affichage :
09/01/2025

**Nombre de conseillers en
exercices :** 10

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré :** 08

Nombre de pouvoirs : 2

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Demande de
subvention au titre de la
DETR ou DSIL – Exercice
2025

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le six janvier à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.
Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,
Mme. La 2ème adjointe, LEGROS Alexandra,
Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline,
Mme SINOQUET Valérie, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre et M.
VAN LAECKEN Patrick,
Étaient absents excusés : M. CLÉRE Denis (donne pouvoir à Mme
LEGROS Alexandra) et M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme
LEROY-LONGUET Marie-Pierre).

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) et/ou DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – EXERCICE 2025

VU le devis n°D-240688 de ECO'TRAVAUX - 14 260,00€ HT

VU le devis n°46 de LB TRAVAUX – 9 276,31€ HT

- Option 1 « Toiture bac acier » (Devis n°47) - 768,36€ HT
Total : 10 044,67€ HT
- Option 2 « Toiture tuile » (Devis n°48) – 1 049,02€ HT
Total : 10 325,33€ HT

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un local technique pour la salle polyvalente Jacques Vast pour pallier au problème de sécurité lié au stockage des tables et chaises non sollicitées lors des locations de la salle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet qui lui est présenté
- décide de retenir le devis n°46 de l'entreprise LB TRAVAUX.

L'option 2 « Toiture tuile » est retenue afin de convenir aux exigences du PLUi (harmonisation des toitures)

Coût total du chantier 10 325,33€ HT

- sollicite l'aide de l'État à hauteur de 35% et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR/DSIL : 35% soit **3 613,86€**

Par revenant au maître d'ouvrage (dont TVA)

Fonds propres : **6 711,46 €**

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme
Le Maire
Régis SINOQUET**

